

OBJECTIFS

OBJECTIF 1 - CHARPENTE

- 1.B. Valoriser et développer l'armature paysagère du réseau du paysage parcouru par la mobilité douce à travers les paysages patrimoniaux

OBJECTIF 2 - DIVERSITE

- 2.B. Permettre le développement des stations de montagne qui s'appuie sur le paysage comme prestation en valorisant le patrimoine culturel (y c. agriculture de montagne, exploitation de la forêt, etc.)

- 2.C. Maintenir les paysages cultivés en montagne

OBJECTIF 3 - EVOLUTION

- 3.A. Planifier les franges en soignant la relation au territoire, en requalifiant la couture entre les différents paysages, franches ou poreuses en fonction du contexte

- 3.B. Donner une identité aux paysages de transition en s'appuyant sur la patrimoine

- 3.C. Préserver ou requalifier l'identité des paysages de reconversion en s'appuyant sur le patrimoine

OBJECTIF 4 - EQUILIBRE

- 4.A. Définir les espaces structurants ouverts autant que bâties

- 4.B. Promouvoir la qualité élevée de l'urbanisation, de l'architecture et de l'aménagement des espaces ouverts dans les paysages patrimoniaux culturels

- 4.C. Identifier, préserver et valoriser le paysage patrimoine culturel

- 4.D. Contenir l'urbanisation

OBJECTIF 5 - EXEMPLARITE

- 5.A. Réaliser des projets-modèles
- 5.B. Déclencher les bonnes pratiques sur la référence des projets-modèles paysage
- 5.C. Aborder les grands projets impactant les paysages patrimonial culturel comme des projets-modèle paysages
- 5.D. Sensibiliser la population à la valeur du paysage patrimonial et à sa fragilité

St Gingolph (F)

Port Valais

Aigle (VD)

Pas de Morgins (F)

Monthei

Argentière (F)
Col de la Forclaz (F)

VERSION DU 12.08.2022

0 1 5 10 km

Données issues du Canton du Valais
En date du 30.01.2020

210 Limite cantonale du Valais

Tunnel du
Lötschberg

Sierre

Brigue

Col du Simplon (I)

Col de
Albrun (I)

Col du Nufenen (TI)

Inventaire fédéral ISOS
périmètre bâti protégé

DONNEES DE BASE

Inventaire valaisan des cours d'eau

- glaciers
- lacs, gouilles, étangs
- Rhône affluents

Sites à valeur paysagère reconnue

- UNESCO, IFP et parc naturel régional

Site protégé du Canton

211